



Conditions générales de vente

PRÉAMBULE

La société L'Agora Travaux, opérant via sa plateforme numérique en mode SaaS, propose des services de mise en relation entre des particuliers, maîtres d'ouvrage professionnels et des entreprises et techniciens du bâtiment (ci-après désignés « le Client »). Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des relations entre L'Agora Travaux et ses Clients. Elles constituent le seul cadre contractuel valable, en l'absence de contrat écrit. L'inscription à la plateforme implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

ARTICLE 1 – OBJET

L'Agora Travaux met à disposition des entreprises et techniciens du bâtiment :

- des demandes de devis qualifiées conformes à leurs compétences et zones d'intervention ;
- un accès à des outils de gestion et des services « à la carte » (quantitatifs, publicité, plans, etc.) ;
- un espace professionnel personnalisé permettant de suivre leurs projets et interactions.

Deux formules sont actuellement disponibles : Formule Liberté et Formule Business.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour accéder à la plateforme, le Client doit :

- créer un compte professionnel en ligne ;
- fournir une attestation d'assurance valide ;
- accepter les présentes CGV ;
- attendre la validation de son profil par la Société.

Clause anti-contournement : Si une entreprise inscrit plusieurs entités, ou une seule de ces sociétés sous des gérances ou participations croisées afin de traiter directement avec un prospect issu de la plateforme sans l'utilisation des outils prévus, elle s'expose à une indemnité forfaitaire de 7 500 € HT.

ARTICLE 3 – FORMULES D'ADHÉSION

Formule Liberté (sans abonnement)

- Réception des alertes personnalisées ;
- Gestion du profil et accès aux services complémentaires ;
- Commission de 3 % HT sur le montant du devis uniquement en cas d'obtention du marché (Montant réglé par prélèvement Mandat SEPA à J+30).

Vous ne payez que si votre devis est accepté.

Formule Business – 19,90 €/mois ou 199,90 €/an HT (au lieu de 238,80 € HT)

- Réception des alertes personnalisées ;
- Gestion du profil et accès aux services complémentaires ;
- Commission réduite à 1 % HT du montant du devis (uniquement si marché obtenu) ;
- Accès aux services + visibilité améliorée (« tête de liste » sur le moteur de recherche hors publicités sponsorisées) ;
- Multi-compte : possibilité de créer plusieurs accès utilisateur ;
- Messagerie instantanée avec les prospects ;

Paiement réalisé par prélèvement Mandat SEPA à J+30 après obtention d'un marché, ou possibilité de demander un paiement échelonné en 3x (+10 % du montant correspondant à 1% du devis validé), 5x (+15 %) ou 10x (+20 %).

ARTICLE 4 – PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES « À LA CARTE »

Des prestations additionnelles peuvent être proposées au Client (suivant son activité), moyennant un coût supplémentaire préalablement validé et réglé par ce dernier. Dans tous les cas, le Client reste responsable de ses quantitatifs et/ou des plans d'exécutions que la plateforme diffuse à titre indicatif, même dans le cas où elle aurait validé une prestation complémentaire de réalisation de ces derniers via la plateforme.

ARTICLE 5 – TRANSMISSION DES DEVIS VALIDÉS

Dans le cadre du fonctionnement de la plateforme, **chaque Client (entreprise ou technicien) s'engage expressément à transmettre à L'Agora Travaux, à l'issue de chaque appel d'offres ou consultation initiée via la plateforme (dans un délai de 15 jour maximum après clôture de la consultation), l'ensemble des informations suivantes :**

- la **liste complète des devis reçus** (hors ceux réceptionnés directement via la plateforme) ;
- la **désignation du ou des devis retenus** par le Client final (ou le maître d'ouvrage) ;
- la **copie du ou des devis validés**, dès leur signature ou acceptation.

Cette obligation a pour finalité de garantir :

- la traçabilité des mises en relation effectuées via la plateforme ;
- le calcul exact des commissions dues le cas échéant ;
- le suivi qualitatif des interactions entre professionnels.

Le manquement à cette obligation de transmission pourra entraîner :

- la **suspension temporaire ou définitive** de l'accès à la plateforme ;

- et/ou la **facturation d'une commission forfaitaire de 3 % HT**, calculée sur le montant estimé du marché en l'absence de justificatif.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT

- Les tarifs sont indiqués en euros hors taxes.
- Les commissions sont facturées à 30 jours après acceptation du devis, sur la base du montant total HT.
- En cas de retard de paiement : indemnité forfaitaire de 40 € + pénalités de retard au taux légal majoré de 10 %.

ARTICLE 7 – DURÉE ET RÉSILIATION

- Le Client peut résilier à tout moment en cas de paiement mensuel sur la formule business et rebasculer automatiquement sur la formule Liberté (le mois entamé reste dû).
- Le client peut sur simple mail demander la « suppression » complète de son espace, nommé Résiliation.
- En cas de résiliation, la société désactivera le profil du Client sur son moteur de recherche et l'ensemble de ces informations seront alors supprimées.

Le retour à la Formule Liberté est possible à tout moment.

ARTICLE 8 – MODÉRATION ET BON USAGE DE LA MESSAGERIE

L'Agora Travaux met à disposition de ses Clients un **outil de messagerie instantanée** pour faciliter les échanges avec les utilisateurs de la plateforme.

8.1. Engagements du Client

Chaque Client s'engage à utiliser cette messagerie :

- uniquement dans le **cadre professionnel prévu par la plateforme** ;
- de manière respectueuse, sans propos injurieux, diffamants, menaçants ou discriminatoires ;
- sans tentative de détournement de contact en dehors de la plateforme (ex. : échanges directs sans activation de devis ou contrat sur la plateforme) ;
- sans transmission de contenu illicite, non sollicité (publicité non autorisée), ou de fichiers dangereux.

8.2. Droit de modération

L'Agora Travaux se réserve le droit :

- d'**accéder, analyser et conserver** tout ou partie des échanges si cela est nécessaire pour prévenir ou traiter un comportement contraire aux CGV, à la loi ou aux règles de la plateforme ;
- de **suspendre temporairement ou définitivement** l'accès à la messagerie en cas de non-respect de ces règles ;
- d'**exclure** tout Client récidiviste, sans remboursement des sommes engagées.

8.3. Responsabilité

Le Client est **seul responsable** du contenu des messages qu'il échange. L'Agora Travaux ne saurait être tenue responsable des préjudices subis par un utilisateur du fait de propos tenus par un Client, sauf en cas de manquement prouvé à son devoir de modération.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'Agora Travaux s'engage à :

- Fournir un accès fonctionnel à la plateforme et aux outils liés ;
- Sélectionner et diffuser les demandes de devis correspondant au profil du Client ;
- Assurer un accompagnement technique et administratif raisonnable.

Le Client s'engage à :

- Utiliser les services de bonne foi ;
- Ne pas détourner les prospects hors plateforme ;
- Diffuser l'ensemble des devis validés en cas de consultation lancée sur la plateforme ;
- Régler les sommes dues selon les modalités choisies.

ARTICLE 10 – SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET FICHIERS TRANSMIS

L'Agora Travaux met en œuvre les moyens techniques raisonnables pour sécuriser sa plateforme et limiter les risques de transmission de fichiers malveillants via ses services.

Cependant, le Client reconnaît que :

- tout fichier téléchargé, transmis ou reçu via la plateforme, y compris par le biais de la messagerie instantanée, est sous sa **seule responsabilité** ;
- il lui appartient de disposer d'un **antivirus et d'un système de protection informatique à jour** ;
- L'Agora Travaux **ne garantit pas l'absence totale de virus, chevaux de Troie, logiciels espions ou contenus malveillants** transmis par d'autres utilisateurs de la plateforme.

En conséquence, **L'Agora Travaux ne pourra être tenue responsable** des dommages directs ou indirects subis par le Client ou ses équipements (perte de données, altération de systèmes, infection...) du fait de l'utilisation de la plateforme ou du téléchargement de tout contenu.

ARTICLE 11 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La plateforme ne garantit en aucun cas l'obtention de marchés. L'Agora Travaux est soumise à une obligation de moyens, non de résultat.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu, les outils et la structure de la plateforme restent la propriété exclusive de L'Agora Travaux. Toute reproduction est interdite sans autorisation.

ARTICLE 13 – LITIGES

En cas de litige, les parties privilégieront une résolution amiable. À défaut, le Tribunal de Commerce du siège de L'Agora Travaux sera seul compétent.

ARTICLE 14 – MODIFICATION DES CGV

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Les Clients seront informés par voie électronique. La poursuite de l'utilisation de la plateforme vaut acceptation.